



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUPPRESSION, RÉDUCTION ET RECYCLAGE DU PLASTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE : L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE PUBLIENT UN LIVRET POUR AGIR

La Région Île-de-France et l'ADEME Île-de-France ont accompagné de 2016 à 2022 141 projets visant à supprimer, réduire et recycler le plastique, mobilisant près de 18 M€ d'aides. Afin de faire un bilan d'étape, l'ADEME Île-de-France et la Région Île-de-France se sont associées pour réaliser un livret pédagogique et opérationnel : "[Économie circulaire et plastique en Île-de-France : les dynamiques de réemploi et de recyclage](#)". Ce livret vise à inspirer des porteurs de projets souhaitant lutter contre le plastique à usage unique et entrer dans une économie circulaire sobre et résiliente.

Île-de-France, territoire d'initiatives

Avec 12 millions d'habitants et plus de 400 000 entreprises (start-ups, PME, grands groupes), l'Île-de-France est un territoire propice au développement de projets structurants. Territoire d'accueil de la prochaine édition des Jeux Olympiques, l'Île-de-France doit pouvoir faire preuve d'exemplarité.

Grâce au soutien financier de l'ADEME Île-de-France et de la Région, à hauteur de **17,9 M€**, le nombre de projets accompagnés n'a cessé de croître depuis 2016 (**141 projets accompagnés entre 2016 et 2022**). En 2021, **73 projets** ont vu le jour, laissant présager une mobilisation croissante des acteurs dans les années à venir.

Comme souligné par **Yann Wehring, Vice-Président de la Région IDF** : "*si les chiffres sont encourageants, pour diminuer l'impact du plastique, il faut réinventer nos pratiques de production et de consommation pour en conserver les usages les plus pertinents. C'est cela le zéro plastique : supprimer l'inutile, systématiser le réemploi d'emballages dès qu'il est possible et recycler les déchets inévitables*".

Les collectivités comme les réseaux locaux d'entreprises constituent en effet un potentiel pour réduire le plastique à usage unique, notamment grâce au déploiement du réemploi des emballages (consigne pour réemploi) et du vrac, mais aussi au travers de l'écoconception et de la mise en place de boucles locales de recyclage.

La réglementation, levier puissant d'une montée en puissance des initiatives pour le réemploi des emballages et contenants

En 2020, à l'occasion de la COP Régionale, l'engagement a été pris d'accompagner la suppression des plastiques à usage unique d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, le

développement du vrac ou du réemploi des emballages sont des leviers importants. En Île-de-France, les initiatives sur ce front se multiplient : entre 2016 et 2022, une centaine de projets d'études, d'expérimentations et d'investissements ont été financés pour un total de **9,2 M€**. **La Région et l'ADEME Île-de-France ont ainsi accompagné 33 projets de consigne depuis 2020.**

La réglementation en faveur de la sortie du plastique à usage unique¹ a une forte incidence sur le déploiement du réemploi : **la moitié des projets** accompagnés concerne le secteur de la **restauration** (collective, commerciale). **Les collectivités**, avec une importante activité de restauration (par exemple : restaurants scolaires, portage à domicile), sont également directement concernées par la réglementation : **16 projets les concernant ont ainsi été accompagnés pour supprimer leurs contenants jetables en plastique au profit de contenants réutilisables**. Fortes de leurs compétences liées au développement économique, propreté, aménagement et économie circulaire, les collectivités sont des acteurs indispensables pour faire avancer la transition vers le zéro plastique. Ainsi, comme le précise **Jérémy Almosni, Directeur régional de l'ADEME Île-de-France** : *“En France, la réglementation nationale est claire : il est urgent d'arrêter les emballages plastiques à usage unique ! Les enjeux écologiques sont majeurs : leur durée de vie est courte et la multiplicité des résines plastiques rend leur recyclage complexe, et la région Ile de France, de par ses spécificités et sa visibilité, concentre les enjeux et les attentes.”*

Les éco-organismes (Citeo, Léko et Adelphe) se placent également comme de nouveaux acteurs du financement du réemploi des emballages, sous l'impulsion notamment de l'article 9 de la loi AGEC qui donne des objectifs quantitatifs aux metteurs en marché pour augmenter progressivement la part minimale de contenants et emballages réemployés (5% en 2023 et 10% en 2027). Ainsi, étant donné le potentiel d'emballages réemployables, notamment dans la grande distribution, un passage à l'échelle se dessine.

L'Île-de-France à la traîne sur les projets de valorisation du plastique

Avec un taux de recyclage global des plastiques de **14% en Île-de-France en 2021** (contre 26% à l'échelle nationale), la collecte et les filières de la plasturgie et du recyclage ont encore une grande marge de progression pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible taux. L'une d'elles concerne les difficultés liées au tri, les plastiques couvrant une multitude de résines et leur potentiel de recyclabilité variant en fonction des usages. Une autre raison porte sur la dissémination des tonnages, qui complique en effet le captage des déchets : **en Île-de-France, en effet, sur les 560 000 tonnes de déchets plastiques ménagers, moins de 10% sont recyclés, et sur les 260 000 tonnes générées par les activités économiques, seuls 17% sont recyclés**. Si une dynamique est engagée sur le réemploi, le potentiel de développement de projets locaux de recyclage reste important en Île-de-France. Depuis 2016, une dynamique est lancée pour développer des solutions de recyclage de plastiques et l'incorporation de matière plastique recyclée (MPR) dans les productions industrielles. Des projets ont principalement été accompagnés par l'ADEME IDF dans le cadre de l'appel à projets ORPLAST et de l'AMI

¹ • Depuis le 1er janvier 2022, « les gobelets, les couverts, les assiettes et les récipients utilisés dans le cadre d'un service de portage quotidien de repas à domicile doivent être réemployables et faire l'objet d'une collecte » (article 77 de la loi AGEC).

Au 1er janvier 2025 (2028 pour les plus petites communes), l'utilisation de contenants alimentaires en plastique sera interdite pour la cuisson, la réchauffe et le service dans les établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans (article 28 de la loi EGalim).

Masques de la Région Île-de-France. **L'AAP ORPLAST 3 de l'ADEME a notamment permis de financer 15 projets franciliens pour un montant global de 5 millions d'euros.**

Cependant, les projets de valorisation accompagnés par l'ADEME et la Région ne concernent que 1/4 des projets liés au plastique entre 2016 et 2022. **L'Île-de-France doit retrouver le chemin de la réindustrialisation pour augmenter son taux de recyclage et accéder à une matière propre, recyclable et de meilleure qualité.**



L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE EN BREF :

En tant qu'établissement public rattaché aux ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

L'ADEME Île-de-France agit sur 3 domaines clés de la transition : économie circulaire et déchets, territoires durables et transition énergétique. 45 collaborateurs mobilisent entreprises, collectivités et associations afin de les accompagner dans la recherche, le financement et la mise en œuvre de projets éthiques et durables.

Sites web : <https://www.ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france/>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

https://twitter.com/ademe_IDF

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EN BREF :

La Région Île-de-France joue un rôle moteur pour l'emploi et la croissance française, tant par son poids économique que par son rayonnement. Première région économique d'Europe et la troisième au monde, derrière Tokyo et New York, l'Île-de-France est un territoire d'innovation, qui concentre 40% des activités de R&D de l'Hexagone, et qui bénéficie d'une attractivité internationale. La Région Île-de-France agit dans la plupart des domaines qui concernent le quotidien des 12 millions de Franciliens : les transports, mais aussi les lycées, le développement économique, l'environnement etc. Sur un espace qui couvre 2% du territoire français mais rassemble 18% de sa population et près de 30% du PIB national, la Région mène une politique d'aménagement qui place l'environnement au cœur de ses priorités et mobilise ainsi 10 milliards d'euros sur cette thématique.

La Région Île-de-France a en charge la planification de la prévention et de la gestion des déchets et le déploiement d'une politique régionale en faveur du zéro déchet et de l'économie circulaire.

[Zéro déchet et économie circulaire / Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](#)

[La Région agit pour une Île-de-France zéro plastique en 2030 | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](#)

Contact presse ADEME Île-de-France

Agence Look Sharp

Léa Petit & Léna Derudder

06 89 02 04 49 / 06 12 83 31 66

ademe-idf@looksharp.fr

Contact Presse Région Ile-de-France

Eleonore Flacelière –

eleonore.flaceliere@iledefrance.fr

Service presse :

service.presse@iledefrance.fr